

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **4 juin 2019** à 19h00 heures, à la salle du conseil de l'édifice municipal sous la présidence de monsieur Claude Roy, maire suppléant et conseiller au siège #2, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Madame Nancy Dumas
Siège #3 - Monsieur Bruno Roy
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert
Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère
Siège #6 - Monsieur André Boutin

Absente, madame Lucie Gagnon, mairesse

Les membres présents forment le quorum. Madame Vicky Giguère, directrice générale, agit comme secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, monsieur Claude Roy déclare la séance ouverte, il est 19H00.

2019-06-127

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 7 mai 2019
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Comptes du mois
- 5 - CORRESPONDANCE
 - 5.1 - Bordereau des correspondances
- 6 - Après bal 22 juin
- 7 - ADMINISTRATION
 - 7.1 - Décret officiel de la CPTAQ concernant les érablières
 - 7.2 - Rapport de la mairesse
 - 7.3 - Avis de motion règlement d'emprunt RIRL # 90-2019
 - 7.4 - Procédure de traitement des plaintes
 - 7.5 - Vacances d'été et fermeture du bureau
- 8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE
 - 8.1 - Fête d'accueil et de reconnaissance
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
 - 9.1 - Rapport du directeur incendie
 - 9.2 - Adoption règlement # 88-2019 sur la prévention des incendies
 - 9.3 - Borne sèche Léopoldville
- 10 - VOIRIE

- 10.1 - Évaluation de rendement
- 10.2 - Adoption du règlement # 89-2019 sur les ponceaux des entrées privées
- 10.3 - Appel d'offre ingénieur
- 10.4 - Appel d'offres réalisation de travaux programme RIRL
- 11 - LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1 - Jeux inter villages
- 12 - DÉVELOPPEMENT
- 13 - URBANISME
 - 13.1 - Adoption règlement 85-2019
 - 13.2 - Adoption règlement 86-2019
 - 13.3 - Demande d'autorisation à la CPTAQ
- 14 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 14.1 - Portail GMR
- 15 - VARIA
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-06-128

3.1 - Séance ordinaire du 7 mai 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2019 dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2019-06-129

4.1 - Comptes du mois

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la liste des comptes du mois de mai présentée aux membres du conseil soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 82-2018 sur le contrôle et le suivi budgétaire.

Comptes: 64 098.48\$
Salaires: 13 281.28\$
Total: 77 379.76\$

ADOPTÉE

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Lecture de la correspondance est faite par la secrétaire.

2019-06-130

6 - Après bal 22 juin

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bruno Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De prêter le local de loisir gratuitement pour l'organisation d'un après bal des finissants de la polyvalente Abénaquis.

ADOPTÉE

7 - ADMINISTRATION

2019-06-131

7.1 - Décret officiel de la CPTAQ concernant les érablières

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) a imposé de nouvelles mesures concernant les aires de repos des érablières;

CONSIDÉRANT QUE cette décision est basée sur une vision folklorique de l'érablière et de l'aire de repos;

CONSIDÉRANT QU'il y a une tendance prononcée au regroupement des érablières pour en faire de véritables entreprises de production par des investissements importants;

CONSIDÉRANT QU'il y a également une tendance prononcée du transport de l'eau d'érable d'une ou de plusieurs érablières vers un seul centre de transformation;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles entreprises de transformation comptent souvent plusieurs employés;

CONSIDÉRANT QUE dans ces érablières de plus grande dimension on exécute des travaux d'amélioration et de transformation en été et en automne;

CONSIDÉRANT QUE baser certaines décisions sur le nombre d'entailles ne convient pas à la réalité;

CONSIDÉRANT QUE de restreindre la dimension de l'aire de repos sur le nombre d'entailles et d'en limiter les mois d'utilisation répond à une situation aujourd'hui complètement différente.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bruno Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De demander à la CPTAQ de modifier sa réglementation pour tenir compte de la réalité d'aujourd'hui dans l'industrie acéricole;

Que cette proposition soit transmise à toutes les autorités politiques concernées par les décisions de la CPTAQ.

ADOPTÉE

2019-06-132

7.2 - Rapport de la mairesse

Le rapport de la mairesse est déposé et sera distribué avec le bulletin municipal de juin.

2019-06-133

7.3 - Avis de motion règlement d'emprunt RIRL # 90-2019

Présentation du projet de règlement.

Avis de motion est par la présente donné par : Monsieur Bernard Giguère

Qu'un règlement # 90-2019 décrétant un emprunt pour pour la réalisation de travaux des années 3, 4 et 5 du plan quinquennal du programme RIRL soit les segments 1.4, 1.3 et 5.1a., soit adoptée à une prochaine séance.

2019-06-134

7.4 - Procédure de traitement des plaintes

Attendu qu'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c.

C-27.1) (ci-après : le « CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat;

Attendu que la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

Attendu que rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au Code municipal quant aux modalités de traitement des plaintes;

Attendu que les élus déclarent avoir pris connaissance de la procédure pour le traitement des plaintes de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bruno Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les membres du conseil adoptent la procédure pour la réception et le traitement des plaintes et nomment la directrice générale « fonctionnaire responsable ».

ADOPTÉE

2019-06-135

7.5 - Vacances d'été et fermeture du bureau

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le bureau municipal et le comptoir postal seront fermés pendant les deux semaines de la construction soit du 22 juillet au 2 août prochains. Pendant cette période, les colis seront redirigés au bureau de poste de Ste-Rose.

ADOPTÉE

8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

2019-06-136

8.1 - Fête d'accueil et de reconnaissance

Comme chaque année, la municipalité organisera un souper de style buffet, offert gratuitement, pour accueillir les nouveaux arrivants et remercier les bénévoles de la municipalité.

Ce souper précédera la Fête nationale le 21 juin prochain.

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

9.1 - Rapport du directeur incendie

2019-06-137

9.2 - Adoption règlement # 88-2019 sur la prévention des incendies

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter le règlement 88-2019 sur la prévention des incendies tel que rédigé.

ADOPTÉE

2019-06-138

9.3 - Borne sèche Léopoldville

Pour des raisons budgétaires, nous proposerons au propriétaire de faire les travaux au printemps 2020.

Nous lui proposerons également d'assumer la moitié des coûts des travaux.

10 - VOIRIE

10.1 - Évaluation de rendement

L'évaluation de rendement concernant le contrat de déneigement et de déglacage de la portion de la route 277, appartenant au ministère des Transports, est jugée satisfaisante.

2019-06-139

10.2 - Adoption du règlement # 89-2019 sur les ponceaux des entrées privées

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter le règlement # 89-2019 sur les ponceaux des entrées privées tel que rédigé.

ADOPTÉE

2019-06-140

10.3 - Appel d'offre ingénieur

Considérant l'usage public et la dimension du ponceau, il faut demander une expertise et des recommandations à un ingénieur;

Considérant que si la valeur des travaux dépasse les 3000\$, ils doivent être planifiés par un ingénieur en vertu de la Loi sur les ingénieurs

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de la firme ARPO groupe-conseil au coût de 4 950\$ plus taxes pour la réalisation de plans et devis concernant le remplacement du ponceau de bois sur le lot 5 179 629 du rang de l'Église.

ADOPTÉE

2019-06-141

10.4 - Appel d'offres réalisation de travaux programme RIRL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a pris connaissance des modalités du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Etchemins a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation des travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague autorise la firme ARPO groupe-conseil à lancer l'appel d'offres pour la réalisation de travaux des années 3, 4 et 5 du plan quinquennal soit les segments 1.4, 1.3 et 5.1a.

Que la réalisation de ces travaux soit conditionnelle à l'approbation de l'aide financière et du règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

11 - LOISIRS ET CULTURE

2019-06-142

11.1 - Jeux inter villages

Le conseil municipal décide de ne pas participer cette année.

12 - DÉVELOPPEMENT

13 - URBANISME

2019-06-143

13.1 - Adoption règlement 85-2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter le deuxième projet de règlement numéro 85-2019 intitulé "Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction" tel que rédigé.

ADOPTÉE

2019-06-144

13.2 - Adoption règlement 86-2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bruno Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter le règlement numéro 86-2019 intitulé "Règlement de zonage" tel que rédigé.

ADOPTÉE

2019-06-145

13.3 - Demande d'autorisation à la CPTAQ

Attendu que le Groupement forestier du sud de Dorchester inc. a déposé une demande à la CPTAQ pour aliéner et lotir une partie du lot 5 179 425 d'une superficie de 7,63 hectares;

Attendu qu'une demande d'autorisation à la CPTAQ a été complétée et

déposée à la municipalité par le propriétaire des lots visés;

Attendu que le conseil se base sur les justifications énumérées au dossier en regard des onze (11) critères considérés par la CPTAQ lors de l'analyse d'une demande d'autorisation ;

Attendu que les onze (11) critères de décision énumérés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (chapitre P-41.1) et considérées par la CPTAQ lors de l'analyse d'une demande d'autorisation ont été respectés;

Attendu la servitude perpétuelle de passage dûment enregistrée sous le numéro 154200 en date du 10 juin 1974 permettant l'utilisation d'un chemin privé pour accéder à la superficie touchée par la demande d'autorisation;

Attendu que le projet de lotissement concerné par la demande du Groupement forestier du sud de Dorchester inc. à la CPTAQ est conforme à la réglementation municipale applicable.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague recommande à la CPTAQ d'autoriser la demande.

ADOPTÉE

14 - HYGIÈNE DU MILIEU

2019-06-146

14.1 - Portail GMR

Considérant la modification apportée par Recyc-Québec, au Portail GMR pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019;

Considérant que suite à la modification apportée au Portail GMR, chacune des municipalités membres de la Régie doit adopter une résolution mentionnant qu'elle délègue sa compétence pour le Tri et Conditionnement (TC);

Considérant que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins a toujours effectué cette transmission de données à Recyc-Québec au Portail GMR puisque c'est la Régie qui a conclu l'entente relative au Tri et Conditionnement (TC) avec Récupération Frontenac;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE dans le cadre de la modification au Portail GMR de Recyc-Québec, le conseil municipal de Saint-Louis-de-Gonzague délègue sa compétence relative au Tri et Conditionnement (TC) à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins.

ADOPTÉE

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-06-147

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE la séance soit levée à 19h48

ADOPTÉE

Lucie Gagnon
Mairesse

Vicky Giguère
Directrice générale

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucie Gagnon
Mairesse